

ENQUETE PUBLIQUE

**ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN
VERTU DU DECRET DU
11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT -PERMIS UNIQUE**

Concerne la demande de l'Administration communale de SILLY représenté par M. HUYS Christophe, en vue d'obtenir le permis unique visant la construction d'une maison de village destinée à accueillir des activités communautaires, culturelles, associatives et festives (+- 150 personnes assises ou 200/250 personnes debout) (réf.DPA : 10022771/VWI.jca), pour un établissement situé à 7830 Hoves (SILLY), la Clergerie.
Le projet nécessite : Ecart au GCU :

- A4.2.3.2.2.a. Profondeur des constructions principales (>12m)
- A4.2.3.2.4.b. Toiture des constructions principales (pente <35°)
- A4.2.4.1. Matériaux d'élévation (panneaux béton texturés)

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du : 15 septembre 2026

Date de l'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête (séance de clôture de l'enquête publique)	Les observations écrites peuvent être adressées à :
11 septembre 2026	15 septembre 2026	15 octobre 2026 – 12:00 Administration Communale rue Saint-Pierre n° 2 à 7830 SILLY Service urbanisme-environnement	Administration Communale Place n°18 à 7830 SILLY

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête chaque jour ouvrable pendant les heures de service du lundi au vendredi de 09h à 12h, le mercredi jusqu'à 16h et le samedi de 9h à 12h (au service population, Place 18 à 7830 Silly).

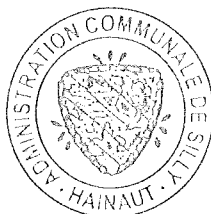
Néanmoins, toute consultation de dossier sera précédée d'un rendez-vous pris auprès du Service environnement au 068/25 05 31, au service urbanisme 068/27 05 68 ou 068/25 05 02 afin de définir les modalités de cette consultation.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Fonctionnaire technique ou délégué du Service Public de Wallonie (Place du Béguinage, 16 à 7000 Mons, tél. : 065/32 80 11).

Fait à SILLY, le 09/09/2026

Le Directeur général,
Ch. HUYS.



La Bourgmestre,
V. HERBAUX.